

HONORAIRES de TRANSACTION

I. - Sur les immeubles négociés par notre intermédiaire :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
- Jusqu'à 46 000 €.....	10 % TTC
- de 46 001 à 68 000 €.....	8 % TTC
- de 68 001 à 83 000 €.....	7 % TTC
- de 83 001 à 110 000 €.....	6 000 € TTC
- de 110.001 à 122.000 €.....	7 000 € TTC
- de 122 001 à 155 000 €.....	8 000 € TTC
- de 155 001 à 168 000 €.....	9 000 € TTC
- de 168 000 à 200.000 €.....	10 000 € TTC
- au dessus de 200.000 €.....	12 000 € TTC

II. - Sur les fonds de commerce négociés par notre intermédiaire :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
- Jusqu'à 70 000 €.....	10 % TTC
- de 70 001 à 80 000 €.....	9 % TTC
- de 80 001 à 122 000 €.....	7 800 € TTC
- à partir de 122 001 €.....	10.000 € TTC

III. – ESTIMATION : 60 € TTC, remboursés si le bien est mis en vente à l'agence

Membre d'un Centre de Gestion par l'Administration fiscale ; le paiement par chèque est accepté.